

Carte des titres miniers

	Clair désigné	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaisement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	Clair révoqué	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désaisement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire de titres en traitement	
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)	
	Territoire appartenant non désignable	
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du clair	
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)	
	Aire d'attribution Autorisation sans bail	
	Certificat d'autorisation	
	Déclaration de conformité	
	CM (concession minière) ou BM (bail minier)	
	BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)	

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite après la sigle, est en lien avec la date de la dernière mise à jour du statut du site d'attribution.

Substance extraite

	A) Argent		G) Gravier		O) Or		U) Autre
	B) Bauxite		H) Houille		P) Pierre calcaire		X) Calcite
	C) Calcaire		J) Terre jaune		R) Rescous miniers inertes		
	D) Ferme d'exploitation		M) Marbre		S) Sable		T) Tourbe
	E) Minéral de silice		N) Terre noire				

Statut du site d'attribution

	O) Ouvert sous conditions		C) Ouvert		F) Fermé		N) Non autorisé		T) En traitement
--	---------------------------	--	-----------	--	----------	--	-----------------	--	------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

	Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
	Périmètre urbanisé
	Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel en matière d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (si permis)
	Territoire où le droit de proposer et de désigner sur carte est temporairement suspendu
	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

	Information à titre indicatif
--	-------------------------------

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

	Entente Pilagan
--	-----------------

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

	Nissinan de Bersiamite, Essipk, Mashvevish, Nutshekuan
--	--

Frontières

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 20°26' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 8,5'

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Echelle 1:50 000

0	1000	2000	3000
mètres			

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3014	3015	3016
3011	3012	3013
3008	3009	3010

